Club Français
Bulldog Continental
www.bulldog-continental.fr

Club de Race, en stage d'affiliation à la Société Centrale Canine

REGIONALE D'ELEVAGE DE SAINT AMBREUIL (71)

Samedi 4 mai 2019

Association Canine Territoriale de Bourgogne

CENTRALE CANINE

PURINA PRO PLAN

2ème EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE

du Club Français du Bulldog Continental

Sans CACS et avec classements

Confirmations et Tests d'Aptitudes Naturelles et de Sociabilité

Juge : Colette BOUCHARD

M. Pascal TRIFILIEFF effectuera un assessorat

Au Château de la Ferté – LA FERTE SUR GROSNE - 71240 St AMBREUIL

Engagements sur cedia.fr uniquement (pas d'engagement papier)
Clôture définitive des engagements le 22 avril 2019

Le lendemain, dimanche 05 mai 2019 aura lieu sur le même site notre Spéciale de Race jugée par Mr DUPAS (engagements sur cedia.fr)

PLAN D'ACCES AU CHATEAU DE LA FERTE

COORDONNEE GPS : 46.670522 / 4.815710

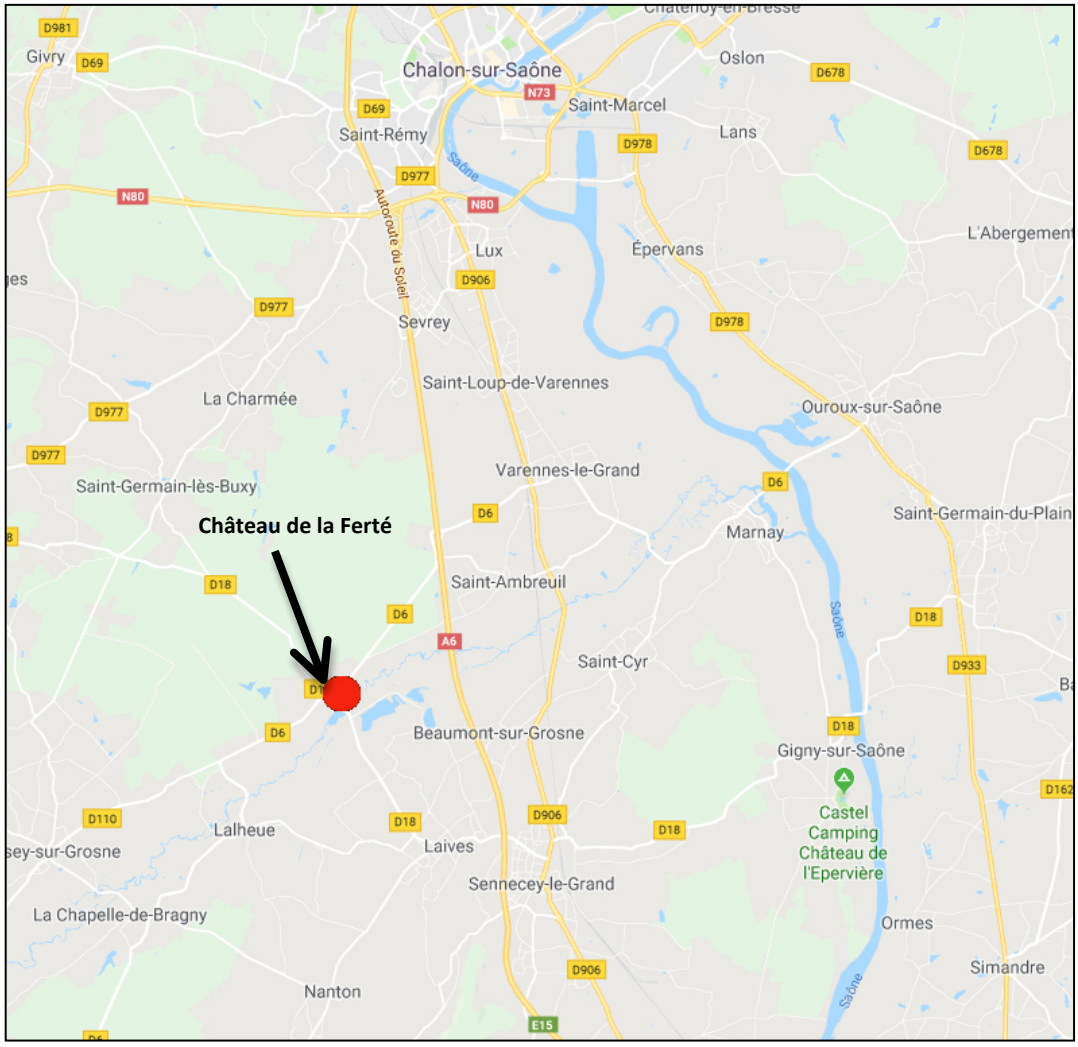

LE PROGRAMME

9H00 : Arrivée des chiens
9H30 / 12h30 : Jugements et confirmations
12H30 / 13h30 : Déjeuner (buffet participatif)*
13h30 / 15h30 (suivant nombre de participants) : Tests d'Aptitude Naturelle **

* *Vous êtes tous conviés à notre buffet participatif ou chacun amène une spécialité de sa région pour un déjeuner convivial en commun*

** *Les chiens engagés pour le TAN doivent avoir 10 mois ou plus à la date du 04/05/2019*

Les horaires pourront varier suivant le nombre d'inscrits
Le début des jugements commencera impérativement à 9h30

Dans quelle classe engager mon « Conti »

BABY : de 4 à 6 mois
PUPPY : de 6 à 9 mois
JEUNE : de 9 à 18 mois
INTERMEDIAIRE: de 15 à 24 mois
OUVERTE : à partir de 15 mois
CHAMPION: classe réservée aux chiens titulaires d'un titre de champion
VETERAN: à partir de 8 ans
PAIRE: 2 mâles ou 2 femelles appartenant au même propriétaire
COUPLE: 1 mâle et 1 femelle appartenant au même propriétaire
LOT D'ELEVAGE :3 à 5 chiens ayant le même affixe
LOT REPRODUCTEUR: un parent accompagné de 3 à 5 de ses descendants en 1re génération

LES TARIFS D'ENGAGEMENT

Le tarif membre du CFBC est applicable aux adhérents à jour de leur cotisation 2019 au plus tard au 31 mars 2019

	Membres du CFBC	non Membres du CFBC	Membres du CFBC	non Membres du CFBC	Membres du CFBC	non Membres du CFBC
Classe	1er chien		2ème chien		3ème chien et suivants	
Intermédiaire, ouverte, champion et jeune	35€	50€	20€	35€	10€	25€
Baby-Puppy-Vétéran	10€	25€	5€	20€	0€	0€

* Lots affixe reproducteur couples et paires	Gratuits et obligation que tous les chiens participants soient inscrits à l'exposition (*inscriptions le jour de l'expo*)
Confirmations	gratuites - 38€ si non engagé à l'exposition

* TAN	30€	55€

** obligation d'être inscrit à l'exposition*

Club Français du Bulldog Continental

Club de Race, en stage d'affiliation à la Société Centrale Canine

67 rue de Joliet- PLOUBALAY
22650 BEAUSSAIS sur MER
Tel : 02-96-85-39-85
http://www.bulldog-continental.fr/

CENTRALE CANINE

PURINA PRO PLAN

Association Canine Territoriale de Bourgogne

EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS

SERVICE VETERINAIRE

Le Service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire sanitaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acception, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition, des chiens paraissant malades, ou atteints de maladies de peau, les chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service vétérinaire le montant de l'engagement reste acquis à la Société Organisatrice.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par les juges qui ne peuvent présenter que des chiens leur appartenant, et à l'exception de ceux qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestions canines et de ceux qui appartiennent à une association non affilée à la S.C.C. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.

Seront refusés:

a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements

b) les engagements «au poteau» le jour de l'exposition.

c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition exception faite pour la classe Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris.

Les droits d'engagements doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis au CFBC même si l'exposant ne peut se présenter.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que l'inscription via cedia.fr

CATALOGUE

Un catalogue sera distribué à l'ouverture de l'exposition à chaque exposant.

REFUS OU EXCLUSIONS

1° des engagements – Le CFBC se réserve le droit de refuser tout engagement qu'il croirait ne pas devoir admettre et de le rembourser même après l'avoir accepté.

2° des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition):

a) ceux refusés par le Service vétérinaire

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite.

d) Ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements qui sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100€ qui restera acquise à l'Association si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées :

Les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.

Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de l'Association.

Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité.

Ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la SCC.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls ou à plusieurs en jury collégial et peuvent être assistés d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète. Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante:

EXCELLENT: Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race présenté en parfaite condition réalisant un ensemble harmonieux et équilibré «ayant de la classe» et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON: Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibre dans ses proportions en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON: Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts à condition que ceux ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT: Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé sans qualités notoires ou pas en condition physique.

Tous les chiens devront passer au contrôle vétérinaire le jour de l'exposition et présenter leur carnet de vaccination.

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITE lors de toute exposition canine.

L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.